

1. Introduction

Suite à un appel lancé par la société civile internationale à travers la campagne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), le gouvernement Britannique lança l'initiative internationale que constitue désormais l'ITIE (initiative de transparence des industries extractives) avec pour but principal de combler le manque de transparence et le non respect de l'obligation de rendre des comptes sur les paiements que les entreprises du secteur extractif versent aux gouvernements et sur les recettes que ces derniers reçoivent de ces entreprises. Lancée sur une base volontaire, l'ITIE accompagne d'autres efforts destinés à accroître la transparence des pratiques budgétaires de l'Etat, amorçant un processus qui permettra aux citoyens de demander des comptes à leurs gouvernements en ce qui concerne l'utilisation de ces recettes.

La société civile à travers la campagne PCQVP, campagne de lobbying et de plaidoyer apporte sa contribution à la réalisation de cette initiative en incitant à la publication obligatoire de tous les versements effectués par les compagnies pétrolières, minières et gazières aux gouvernements. En Côte d'Ivoire cette campagne est menée par la Coalition Ivoirienne-Publiez Ce Que Vous Payez (CI-PCQVP).

La Côte d'Ivoire n'a pas voulu rester en marge de cette nouvelle norme mondiale en matière de transparence des revenus issus des secteurs pétrolier, gazier et minier. Ainsi elle a, à travers divers mécanismes approuver ce nouvel instrument de lutte contre la fraude et l'évasion des revenus que représente désormais l'ITIE.

Quel est donc l'état d'avancement de cette initiative en Côte d'Ivoire et comment évolue la campagne PCQVP

2. Les dotations en ressources naturelles du pays

La Côte d'Ivoire regorge d'énormes ressources naturelles. En dehors du binôme café-cacao par lequel on a coutume de l'identifier, le pays est riche en divers autres ressources telles que le bois, l'huile de palme et son sous-sol contient du gaz naturel, du diamant, du manganèse, du fer, du cobalt, de la bauxite, du cuivre, de l'or, du nickel et du pétrole. S'agissant de cette dernière ressources, les statistiques font état de ce que la production pétrolière officielle de la Côte d'Ivoire est actuellement de 75 000 baril jour (bpj), tandis que des sources issues de la presse internationale (African Energy, issue 100 de Juillet 2006) estiment ce chiffre autour de 90,000 barils jour, produit seulement à partir des champs Espoir, Lion et Baobab. Les prévisions indiquent une croissance de l'exploration et de la production du pétrole brut dans les prochaines années

(Sources: www.cia.gov/cia/publications/factbook/fields/2111.html)

Les réserves de pétrole brut découvert sont estimées à 25 milliards de barils et les réserves de gaz naturel estimées à 77 milliards de mètre cube. Les recherches, l'exploration et les découvertes se poursuivent encore. Récemment (Juillet 2006) l'Inde a signée un accord avec l'Etat de Côte d'Ivoire avec pour objet d'investir durant les cinq (5) prochaines années, 1 milliard de \$ US dans l'exploration du pétrole et des mines. Les chances de nouvelles découvertes en haute mer sont très élevées. Par ailleurs la contribution active du secteur pétrolier dans l'économie ivoirienne est estimée à 22% du PIB dépassant en cela celle du binôme café-cacao.

3. Bref historique de la gouvernance des ressources naturelles avant l'ITIE

Bien que le pétrole et les différentes autres ressources naturelles citées plus haut fassent partie du patrimoine collectif, de nombreux aspects de leur exploitation restent occultes. Certains éléments clés des conditions d'exploitation (processus de négociation, conventions, étendue du permis de prospection, textes relatifs aux compensations, etc.) du secteur pétrolier sont considérés comme des secrets d'Etat. Les énormes revenus provenant des compagnies extractives sous la forme de taxes, de royalties, de primes à la signature et d'autres types de paiements, ne sont pas publiés. Les informations sur les prospections ne sont pas révélées.

4. Evolution de l'ITIE

Le 15 mai 2006, une lettre du Gouvernement ivoirien a été adressée au Secrétariat de l'ITIE sur son intention de mettre en œuvre cette initiative. Cette intention a encore été réaffirmée par les délégations gouvernementales ivoiriennes présentes au sommet de l'ITIE à Oslo en Norvège en 2006 et au séminaire de Libreville sur l'ITIE en juin 2007.

Mais le fait est que l'ITIE est un processus dont la réalisation va bien au-delà d'une simple approbation. Quel est donc l'état d'avancement de cette initiative en Côte d'Ivoire depuis cette manifestation d'intention ?

Au titre des différentes activités et démarches entreprises par la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE, on compte ce qui suit :

- La création par le décret n° 2006-68 du 22 avril d'un comité de suivi de la production, des revenus du pétrole brut et du gaz naturel de l'Etat et de leur affectation, dénommé « comité pétrole ». ce comité a entre autre missions de :
 - identifier et suivre la gestion des flux pétroliers et gaziers, dans l'optique d'une optimisation de la part des revenus pétroliers et gaziers de l'Etat.
 - s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des contrôles opérés par les services compétents de l'Etat et favoriser la synergie entre lesdits services.
 - s'assurer de la réalisation des programmes et projets financés par les revenus pétroliers et gaziers.
- La désignation par le même décret d'un coordinateur principal de l'ITIE, président le comité pétrole.
- L'évaluation de la performance du secteur pétrolier et gazier à travers des audits qui sont en cours et qui sont fixés pour être achevés fin décembre 2007.

5. Evolution de la campagne PCQVP

La mise en œuvre de cette initiative nécessite l'implication de tout un éventail de parties prenantes au nombre desquelles la société civile qui doit y jouer un rôle tout à fait décisif. En effet elle doit se tenir au courant de l'évolution des questions soulevées, renforcer la prise de conscience quant à l'importance de cette initiative pour le développement durable et la réduction de la pauvreté, assumer un rôle de contrôleur des fonds publics et tenir les Gouvernements redevables de leurs dépenses.

La société civile à travers la campagne PCQVP, campagne de lobbying et de plaidoyer apporte sa contribution à la réalisation de cette initiative en incitant à la publication obligatoire de tous les versements effectués par les compagnies pétrolières, minières et

gazières aux gouvernements. En Côte d'Ivoire cette campagne est menée par la Coalition Ivoirienne-Publiez Ce Que Vous Payez (CI-PCQVP).

A ce jour la cipcqvp à son actif.....

6. Analyse critique de la gouvernance des ressources

7. Perspectives à venir

- La signature d'un décret portant création du comité ITIE
- La mise en place du comité ITIE
- L'élaboration d'un plan de travail consensuel

8. Conclusion